

M É T H O D O L O G I E

## Comment faire le bon choix ?

La définition d'un écomatériau dépend de plusieurs critères et de leur hiérarchisation pour l'artisan ou le client : impacts sur la santé, sur l'environnement, etc.

Choisir un écomatériau, c'est faire un compromis entre les sensibilités du client final et de l'artisan, tout en prenant en compte le budget.

Pour vous aider à vous faire une opinion indépendante et renseignée, vous trouverez ci-après une « aide à la décision » pour choisir l'écomatériau plus adapté à votre chantier.

### ATTENTION !

Il n'existe pas de référentiel fixant, pour chaque impact environnemental, des seuils à ne pas dépasser pour être « un bon produit pour l'environnement ». À vous de déterminer vos propres seuils et vos propres références.

**Le prix n'a son importance que si toutes les conditions sont satisfaites : performances techniques, impacts environnemental et sanitaire, sécurité, assurances.**

### ➤ PENSEZ LE PROJET DANS SA GLOBALITÉ



Les matériaux, associés entre eux, constituent un ouvrage et permettent de déterminer son impact environnemental.

Les matériaux les plus pertinents seront ceux qui, associés ensemble, permettent à l'ouvrage de répondre aux exigences de votre client et de maîtriser son impact sur l'environnement.

► **Fascicule Sensibilisation - Chap. 5 : Comment concilier enjeux environnementaux et sanitaires ?**

### ➤ DÉFINIR ET RÉPONDRE À LA COMMANDE DU CLIENT

Il est primordial de définir avec votre client ses priorités et ses exigences. S'il souhaite impérativement un matériau local, évitez de lui proposer du liège du Portugal ! Malgré ses caractéristiques techniques très intéressantes, le liège ne correspondra pas à sa demande.

Déterminez avec votre client l'écomatériau le mieux adapté à son projet :

- Est-ce un projet de réhabilitation ou de construction ?
- Quelles performances énergétiques sont visées ?
- Quelles sont les exigences du client ? Souhaite-t-il des agromatériaux, des matériaux locaux, un matériau en particulier... ?
- Le matériau demandé est destiné à quel usage (isolation, finition...) ? Où doit-il être mis en œuvre dans le bâtiment (plancher, combles, murs...) ? Quelle technique va être mise en œuvre (isolation extérieure, intérieure, combles perdus, aménagés...) ?
- Ne pas oublier le confort d'été dans le choix des matériaux !

▨ **À partir de ces réponses, plusieurs solutions techniques et différents matériaux sont envisageables. Il faut maintenant choisir le plus adapté !**

### Caractéristiques techniques (Se reporter à la documentation technique du fournisseur)

	1	2	3	4	5
<b>Conductivité thermique*</b> ( $\lambda$ en W/m.K) : plus le $\lambda$ est petit, plus le matériau est isolant					
<b>Confort d'hiver / confort d'été</b> - Il faut un matériau avec : > $\lambda$ faible > Épaisseur suffisante et mise en œuvre adéquate > Inertie thermique* (appelée aussi capacité thermique) élevée (forte densité) > Déphasage* de 8 à 12h					
<b>Perméabilité, comportement hygrométrique*</b> : plus $\mu$ (résistance à la vapeur d'eau) est petit, plus le matériau est perméable à la vapeur d'eau (évacuation rapide)					
<b>Durabilité du produit</b> : risque de dégradation sur le chantier, durabilité dans le temps une fois mis en œuvre, facilité d'entretien...					
<b>Sécurité et facilité de mise en œuvre</b> : facilité d'emploi, manutention, outillage spécial, protection (EPI*)...					
<b>Disponibilité, stockage, transport, conditionnement</b> : quantités vendues adaptées, stockage/entreposage, délais de livraison, protection du produit en transport/en chantier					

### À NOTER

En règle générale, on recherche un objectif de résistance thermique, notée R, de notre paroi. Plus R sera grand, plus la paroi sera isolante.

Pour obtenir cette résistance thermique, on peut avoir des épaisseurs d'isolants différentes. Cela dépend de la conductivité thermique de l'isolant, notée  $\lambda$ . Plus  $\lambda$  est petit, plus le matériau est isolant, et plus l'épaisseur (e) à installer sera faible.

$$R = e / \lambda$$

**Cette conductivité thermique ( $\lambda$ ) fait partie des premières caractéristiques techniques à prendre en compte.**

#### ► Fascicule Filières - Chap.2 : Les fiches techniques

### Caractéristiques environnementales (S'informer via les FDES\*, les ACV\*...)

	1	2	3	4	5
La <b>matière première</b> est-elle renouvelable à court terme ? <b>Disponible</b> en quantité illimitée ? Issue du recyclage ?					
<b>Origine de la matière première</b> , lieu de production ? Disponibilité en région Centre ?					
La <b>production du matériau</b> , sa mise en œuvre, ont-elles <b>des incidences</b> sur la qualité de l'eau ? De l'air ? Des sols ? Quelles sont les émissions de GES* ?					
La <b>production du matériau est-elle énergivore</b> ? Dont énergie grise*(kWh/m³)...					
<b>Consommations d'eau</b> ? Besoin en eau pour la production, la mise en œuvre, rejet dans le milieu naturel ?					
<b>Production de déchets</b> ? Déchets Dangereux ? Non Dangereux ? Recyclables ? Valorisés ?					

#### ► Fascicule Sensibilisation - Chap. 3 : Pour diminuer l'impact environnemental

### Caractéristiques sanitaires (S'informer via les FDES\*, les ACV\*...)

	1	2	3	4	5
<b>Impact sur la santé de l'artisan</b> (mise en œuvre) > Émissions de poussières, poids, port d'EPI*, émission de COV*...					
<b>Impact sur la santé de l'utilisateur</b> (vie en œuvre) > Émissions de COV*, de fibres, risque de développement de champignons, humidité...					
<b>Impact sur le confort de l'utilisateur</b> (vie en œuvre) > Confort hygrothermique, acoustique, olfactif...					

#### ► Fascicule Sensibilisation - Chap. 4 : Santé et confort

### Normes et assurabilité (S'informer auprès de votre assureur et de votre fournisseur)

	Oui	Non
<b>Le matériau est-il reconnu technique courante</b> ? > Domaine traditionnel ou non ?		
Possède-t-il un <b>ATEC</b> ? un <b>ATE</b> ? un <b>Pass'Innovation</b> ? des <b>règles professionnelles</b> ?		
Avez-vous une <b>garantie décennale</b> pour utiliser le matériau en question ?		

#### ► Fascicule Sensibilisation - Chap. 8 : Assurances et écomatériaux

## AIDES FINANCIÈRES (1)

# Dispositifs nationaux

Il peut parfois être difficile d'identifier les aides auxquelles vos clients ont droit et dans quelle situation ils peuvent les utiliser.

Les deux fiches "Aides financières" passent en revue ce qui est proposé par les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les acteurs institutionnels ou économiques...

Les aides présentées ne sont pas exhaustives et n'ont qu'une valeur informative<sup>1</sup>.

Les critères techniques d'éligibilité ne sont pas précisés dans ces documents, car ils sont régulièrement modifiés.

Pour tout renseignement complémentaire, renseignez-vous auprès de votre Espace Info Énergie.

Certains travaux ou équipements sont éligibles à plusieurs aides. Cependant, les conditions de performance demandées diffèrent d'une aide à l'autre. Soyez vigilant lorsque vous proposez une prestation à vos clients !

1. Les aides sont soumises à des évolutions réglementaires.

## ➤ LE CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

### ➤ Qui peut bénéficier du Crédit d'Impôt "Développement Durable" (CIDD)

Chaque particulier (propriétaire occupant, locataire ou occupant à titre gratuit), **imposable ou non**, qui réalise des travaux d'amélioration énergétique dans sa résidence principale achevée depuis plus de 2 ans.

### ➤ Le montant des dépenses éligibles

- > **8 000 €** : pour une personne célibataire, veuve ou divorcée ;
- > **16 000 €** : pour un couple marié ou lié par un PACS soumis à imposition commune.

Cette somme est majorée de 400 € par personne à charge.

### ➤ Les points importants

- > Les dépenses ne peuvent ouvrir droit au crédit d'impôt que si les équipements, matériaux ou appareils sont fournis, installés et facturés par une entreprise.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les entreprises devront avoir la mention « **Reconnu Garant de l'Environnement** » pour que le client puisse bénéficier du Crédit d'Impôt « Développement Durable ». C'est la mise en place de l'**éco-conditionnalité** des aides de l'État.

**RGE**

- > Les matériaux et équipements doivent répondre à des niveaux de performances minimales et à certaines normes ou certifications. Ces mêmes critères doivent apparaître sur la facture finale de l'entreprise ayant réalisé les travaux.
- > Le crédit d'impôt est calculé sur le montant TTC des dépenses éligibles, déduction faite des aides éventuellement perçues (ANAH, collectivité...).
- > Deux taux sont applicables :
  - 25 % si les travaux sont réalisés en bouquet et quelques soient les revenus du ménage ;
  - 15 % si une seule catégorie de travaux est réalisée et sous conditions de ressources.

### CATÉGORIES DE TRAVAUX constituant des bouquets de travaux

- > isolation des parois opaques : murs, toitures
- > isolation des parois vitrées
- > équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autre biomasse
- > équipements de production d'eau chaude sanitaire (fonctionnant à l'énergie solaire ou pompe à chaleur)
- > chaudière, équipement de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable, pompe à chaleur

## ➤ L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO (ÉCO-PTZ)

L'éco-prêt à taux zéro permet de financer des travaux de rénovation énergétique. C'est un prêt **sans conditions de ressources**.

### ➤ Qui peut bénéficier de l'Éco-PTZ ?

- > les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, les copropriétaires, les sociétés civiles non soumises à l'impôt sur les sociétés.

## ➤ Pour quels travaux ?

Deux possibilités :

- > réaliser un ensemble de travaux cohérents (bouquet de travaux) comprenant au moins deux des catégories de travaux éligibles (**logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990**) ;
- > réaliser des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique globale minimale du logement (**logements construits entre le 1<sup>er</sup> janvier 1948 et le 1<sup>er</sup> janvier 1990**).

**Les travaux financés par un Eco-PTZ devront être réalisés par des entreprises qualifiées et titulaires de la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014.**

## ➤ Montant des dépenses éligibles et durée de remboursement

- > la solution "**bouquets de travaux**" :
  - 2 travaux = 20 000 € maximum limitée à 10 ans ;
  - 3 travaux ou plus = 30 000 € maximum limitée à 15 ans pouvant être réduite à 3 ans sur demande.
- > **performance énergétique globale du logement** : 30 000 € maximum limitée à 15 ans pouvant être réduite à 3 ans sur demande.



### TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS pouvant bénéficier de L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

- > isolation de la toiture
- > isolation des murs donnant sur l'extérieur
- > remplacement des fenêtres et portes-fenêtres (et éventuellement des portes) donnant sur l'extérieur
- > installation ou remplacement d'un système de chauffage ou d'une production d'ECS (Eau Chaude Sanitaire) : chaudière à condensation et pompe à chaleur
- > installation d'un système de chauffage utilisant une énergie renouvelable : chauffage au bois
- > installation d'une production d'ECS utilisant une énergie renouvelable : chauffe-eau solaire individuel

## ➤ Que peut financer l'Éco-prêt à taux zéro ?

L'Éco-prêt peut financer la fourniture et la pose, par un professionnel RGE, des matériaux et équipements nécessaires à la **réalisation des travaux d'amélioration énergétique** du logement concerné.

Cela inclut notamment :

- > tous les **travaux induits**, réalisés par un professionnel, **indissociables des travaux d'amélioration énergétique** (tubage d'un conduit de fumée, installation d'une ventilation, reprise d'électricité...);
- > les frais liés à la maîtrise d'œuvre et aux études thermiques ;
- > les frais éventuels d'assurance maîtrise d'ouvrage.

### CAS PARTICULIER L'Éco-PTZ collectif : un seul éco-prêt copropriétés par bâtiment.

Disponible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour la rénovation énergétique des copropriétés.

## ➤ LES AIDES DE L'ANAH

L'Agence Nationale de l'Habitat accorde des subventions pour la réhabilitation et l'amélioration des résidences principales de plus de 15 ans.

### ➤ Qui peut bénéficier des aides de l'ANAH ?

- > Les propriétaires occupants, sous conditions ;
- > les propriétaires-bailleurs sous conditions ;
- > les syndicats de copropriétés sous conditions.

### ➤ Pour quels logements ?

- > Le logement doit être achevé depuis **au moins 15 ans** ;
- > Le logement **ne doit pas avoir fait l'objet d'un prêt à taux zéro à l'accession** dans les cinq années précédant le dépôt de la demande.

### ➤ Pour quels travaux ?

- > pour un montant minimum de **1 500 € HT** (sauf cas particulier) et compris dans une liste des travaux recevables ;
- > **non commencés avant le dépôt de la demande** de subvention ;
- > **réalisés par des professionnels** du bâtiment.

De plus, le dispositif « Habiter mieux » se traduit par une prime octroyée en complément des aides de l'ANAH pour les travaux liés à la précarité énergétique. Des critères techniques identiques à ceux du CIDD et un gain énergétique de 25 % sont exigés.



## ➤ PRIME EXCEPTIONNELLE AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION

**Dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, une prime a été mise en place en septembre 2013 par l'État.**

Cette prime exceptionnelle d'un montant de 1 350 € peut être octroyée aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources.

### Sous quelles conditions ?

- > Le logement doit constituer l'habitation principale du demandeur, doit se situer sur le territoire national (métropole et outre-mer) et doit être achevé depuis au moins 2 ans ;
- > les travaux d'économies d'énergie doivent être réalisés par des professionnels ;
- > un bouquet d'au moins 2 travaux doit être réalisé parmi une liste de travaux ;
- > les travaux doivent faire l'objet de factures postérieures au 31 mai 2013.

# Dispositifs nationaux

Cette fiche a été réalisée en partenariat  
avec le réseau régional des Espaces Info Énergie.

Retrouvez les coordonnées de l'EIE de votre département  
sur [www.infoenergie-centre.org](http://www.infoenergie-centre.org)





## AIDES FINANCIÈRES (2)

# Dispositifs régionaux & locaux

Il peut parfois être difficile d'identifier les aides auxquelles vos clients ont droit et dans quelle situation ils peuvent les utiliser.

Les deux fiches "Aides financières" passent en revue ce qui est proposé par les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les acteurs institutionnels ou économiques...

Les aides présentées ne sont pas exhaustives et n'ont qu'une valeur informative<sup>1</sup>.

Les critères techniques d'éligibilité ne sont pas précisés dans ces documents, car ils sont régulièrement modifiés.

Pour tout renseignement complémentaire, renseignez-vous auprès de votre Espace Info Énergie.

Certains travaux ou équipements sont éligibles à plusieurs aides. Cependant, les conditions de performance demandées diffèrent d'une aide à l'autre. Soyez vigilant lorsque vous proposez une prestation à vos clients !

1. Les aides sont soumises à des évolutions réglementaires.

## ➤ ÉNERGÉTIS

ÉNERGÉTIS est un audit énergétique qui permet, à partir d'une analyse détaillée du logement expertisé, de dresser une proposition chiffrée et argumentée d'un programme d'économies d'énergie.

### ➤ Pour qui ?

Tout particulier propriétaire occupant ou bailleur d'un logement individuel situé en région Centre et construit avant 2001 peut bénéficier d'ÉNERGÉTIS.

### ➤ Pourquoi ?

ÉNERGÉTIS existe pour aider, en toute neutralité, à faire les bons choix de travaux et de rénovation énergétiques. Il permet également de hiérarchiser les travaux en fonction du budget et des objectifs du particulier.

### ➤ Combien ça coûte ?

Après intervention de la Région Centre, il reste 200 € TTC à la charge du propriétaire.



## ➤ LE PRÊT ISOLARIS

La région Centre a mis en place un dispositif de prêt co-bonifié, destiné aux particuliers, pour financer les travaux d'isolation et d'installations d'équipements solaires thermiques et géothermiques.

### ➤ Pour qui ?

- > les propriétaires occupants ;
- > les propriétaires bailleurs ;
- > les copropriétaires.

Aucune condition de ressources n'est requise.

### ➤ Pour quels logements ?

Le logement doit être une résidence principale située en région Centre :

- > habitat achevé depuis au moins 2 ans, pour les travaux d'isolation ;
- > habitat neuf et ancien, pour les installations solaires thermiques et géothermiques.

### ➤ Pour quels travaux ?

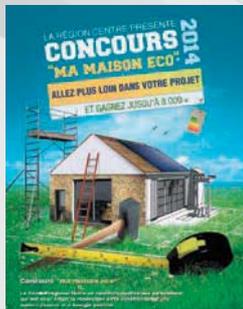
- > les travaux d'isolation des parois opaques (murs et toitures) ;
- > les travaux d'installation de systèmes d'énergie renouvelable : chauffe-eau solaire, système solaire combiné, systèmes géothermiques (pompe à chaleur + forage).

### ➤ Points importants

- > Les travaux doivent être réalisés par des professionnels RGE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- > Les matériaux doivent respecter les conditions de performances attendues.



## ➤ CONCOURS « MA MAISON ÉCO »



### ➤ Qui peut participer ?

Les particuliers futurs propriétaires occupants ou bailleurs du logement réalisé ou rénové et dont le projet est situé sur le territoire de la région Centre.

### ➤ Pour quels montants ?

L'aide est forfaitaire et peut représenter jusqu'à 8 000 € par projet.

### ➤ Points importants

> **En construction neuve** : le concours est ouvert à la construction de maisons passives et à énergie positive, utilisant des matériaux biosourcés produits en région Centre : paille, bois...

> **En rénovation de l'existant** : le concours est ouvert aux projets labellisés BBC Effinergie®, Passivhaus®, Minergie®...

et autres labels équivalents. Il concerne également les réalisations de bouquets de travaux performants dont les critères sont fixés dans le règlement du concours.

## ➤ APPEL À PROJET : EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS



### ➤ Qui peut participer ?

Les maîtres d'ouvrages publics et privés (hors particuliers) : collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, copropriétés.

### ➤ Pour quels logements ?

> réhabilitation et construction de bâtiments situés en région Centre.  
La priorité sera donnée à la réhabilitation de l'habitat, notamment dans le logement social.

### ➤ Points importants

> **Pour les bâtiments à réhabiliter** : les candidats auront à respecter des critères techniques par type de travaux prédéfinis (résistance thermique, étanchéité à l'air, production de chaleur...).

> **Pour les bâtiments neufs** : deux niveaux de performance sont proposés par le présent appel à projets. Ils devront être des bâtiments basse consommation ou à énergie positive.

## ➤ DISPOSITIFS LOCAUX

Différentes collectivités territoriales ont mis en place des outils financiers pour la rénovation énergétique des logements. Ces aides étant nombreuses et variées, il est préférable de conseiller à votre client de prendre contact avec l'Espace Info Énergie de son département, qui l'informerait des aides mobilisables pour les travaux envisagés.



Les aides financières sont soumises à évolution. Le PRIS, Point Rénovation Info Service, est là afin de vous renseigner sur les modalités d'application de ces aides.

[www.infoenergie-centre.org](http://www.infoenergie-centre.org)  
[www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)

# Dispositifs régionaux & locaux

Cette fiche a été réalisée en partenariat  
avec le réseau régional des Espaces Info Énergie.

Retrouvez les coordonnées de l'EIE de votre département  
sur [www.infoenergie-centre.org](http://www.infoenergie-centre.org)



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Région Centre



CARNET D'ADRESSES

## Distributeurs en écomatériaux

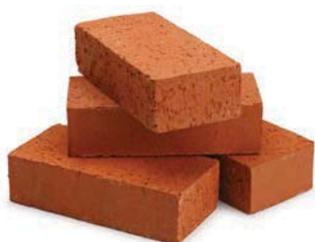
Les écomatériaux sont de plus en plus proposés par les réseaux de distribution de matériaux « classiques » de construction : Barillet, Chavigny, Point P, Réseau Pro...

Toutefois, certains fournisseurs et distributeurs se sont spécialisés et proposent exclusivement des écomatériaux.

Tous ces établissements peuvent apporter conseils et formations techniques pour la mise en œuvre.

*Cette liste n'engage aucune responsabilité, elle est non exhaustive et peut être modifiée sur demande.*

N'hésitez pas à demander à votre fournisseur, ou votre coopérative d'achat, les écomatériaux qu'ils distribuent.



### ➤ EN RÉGION CENTRE

#### ➤ Cher

##### Construction Bois et Écologique du Centre

Village de Gionne  
18000 BOURGES  
Tél. 02 48 20 80 92  
[www.cbe-centre.fr](http://www.cbe-centre.fr)

Écomatériaux vendus :  
métisse, laine de bois,  
panneaux de paille



##### Couverture Isolation Écologique CIE Sancerroise

Les Gros - Route de Chavignol  
18300 SANCERRE  
Tél. 02 48 72 98 33 / 06 07 26 32 93  
[www.cie-sancerroise.fr](http://www.cie-sancerroise.fr)

Écomatériaux vendus :  
isolants, enduits chaux, peintures  
naturelles

#### ➤ Eure-et-Loir

##### Arnaud Philippe EURL

1 impasse des Métiers  
28120 CHARONVILLE  
Tél. 02 37 26 91 85  
[www.construire-naturellement.fr](http://www.construire-naturellement.fr)

Écomatériaux vendus :  
tous types (laine végétale, peinture...)

#### ➤ Indre

##### Confort et Matériaux

65 rue de Poitiers  
36300 LE BLANC  
Tél. 02 54 84 07 47 / 06 48 30 93 66  
[www.confortetmatériaux.fr](http://www.confortetmatériaux.fr)

Écomatériaux vendus :  
tous types - laine de chanvre, mouton,  
fibre de bois, enduit argile, béton  
végétal...

#### ➤ Indre-et-Loire

##### Amboise Maisons et Matériaux Écologiques

56 rue des Ormes  
37530 NAZELLES-NÉGRON  
Tél. 02 47 57 46 88  
[www.a2me-materiauxecologiques.com](http://www.a2me-materiauxecologiques.com)

Écomatériaux vendus : tous types

##### Vitalité Habitat

122 avenue Jacques Duclos  
37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS  
Tél. 02 47 44 85 56  
[www.vitalite-habitat.com](http://www.vitalite-habitat.com)

Écomatériaux vendus : tous types

##### Matière et Nature

ZA des Petits Partenais  
37250 VEIGNÉ  
Tél. 02 47 38 69 96  
[www.matiereetnature.com](http://www.matiereetnature.com)

Écomatériaux vendus : tous types

#### ➤ Loiret

##### Comptoir de la Construction Écologique

Les Gravereaux  
45220 CHATEAURENARD  
Tél. 06 49 68 88 42

##### Centre Matériaux Écologiques

4bis rue des Guettes - 45140 INGRE  
Tél. 02 38 95 26 15  
[www.cme-fr.com](http://www.cme-fr.com)

Écomatériaux vendus : tous types



##### PHV Bois

115 route de Tigy  
45110 SIGLOY  
Tél. 02 38 66 27 39  
[www.phvbois.com](http://www.phvbois.com)

Écomatériaux vendus :  
tous dérivés de bois (laine, lambris...)

## ➤ RÉGIONS LIMITOPHES

### ➤ Pays de la Loire

#### Les Matériaux Verts

19 rue de la Fontaine  
49070 BEAUCOUZÉ  
Tél. 02 49 71 02 15

[www.les-materiaux-verts.fr](http://www.les-materiaux-verts.fr)

Écomatériaux vendus : tous types



#### Nature Habitat Matériaux

47 rue Acacias  
72000 LE MANS  
Tél. 02 43 14 29 89

[www.naturehabitat-materiaux.com](http://www.naturehabitat-materiaux.com)

Écomatériaux vendus : tous types

#### Naturmat Distribution

« La Chesnaie »  
49410 LE MESNIL-EN-VALLÉE  
Tél. 09 77 54 25 87

[www.naturmat.com](http://www.naturmat.com)

Écomatériaux vendus : tous types

### ➤ Bourgogne

#### Isol Naturel

66 route d'Auxerre  
89380 APPOIGNY  
Tél. 03 86 53 12 74

[www.isol-naturel.com](http://www.isol-naturel.com)

Écomatériaux vendus :  
écomatériaux isolation

#### Nievre Éco Matériaux

18 rue de l'Éperon  
58000 NEVERS  
Tél. 03 45 52 10 63

[www.nievre-ecomateriaux.com](http://www.nievre-ecomateriaux.com)

Écomatériaux vendus : tous types

#### L'Abri Vert

69 Grande Rue  
58700 PRÉMERY  
Tél. 03 86 37 94 72

Écomatériaux vendus : tous types

### ➤ Poitou-Charentes

#### Futur'Éco Matériaux

70 avenue de Bordeaux  
86130 JAUNAY-CLAN  
Tél. 05 49 55 40 53

[www.futureco-materiaux.fr](http://www.futureco-materiaux.fr)

Écomatériaux vendus : tous types

### ➤ Auvergne

#### Comptoir de l'Habitat Naturel SARL Beaufiles

ZA La Pièce du Chêne  
03000 COULANDON  
Tél. 04 70 44 97 91

Écomatériaux vendus :  
second œuvre, produits de finition



### ➤ Limousin

#### Écobio Matériaux

19 rue Marthe Dutheil  
87220 FEYTIAT-LIMOGES  
Tél. 05 55 30 64 57

[www.ecobio-materiaux.fr](http://www.ecobio-materiaux.fr)

Écomatériaux vendus :  
second œuvre, produits de finition

Des coopératives  
d'achat existent  
en région Centre,  
pensez-y !

### ➤ Haute-Normandie

#### Le Relais Naturel

ZA le Cabaret  
27500 FOURMETOT  
Tél. 02 77 18 60 80

[www.lerelaisnaturel.com](http://www.lerelaisnaturel.com)

Écomatériaux vendus : tous types



### ➤ Basse-Normandie

#### Habitat Écologique de l'Orne (HÉO)

9bis rue Pierre de Romanet  
61130 ST MARTIN DU VIEUX BELLÈME  
Tél. 02 33 25 43 76

[www.heo61.fr](http://www.heo61.fr)

Écomatériaux vendus : tous types

### ➤ Île-de-France

#### Écobiomat

130 rue du général De Gaulle  
Bâtiment 24  
77430 CHAMPAGNE-SUR-SEINE  
Tél. 01 60 72 68 90

[www.ecobiomat.com](http://www.ecobiomat.com)

Écomatériaux vendus : tous types

#### L'Escal Bio Maison et Déco

4 rue Garennes  
78550 HOUDAN  
Tél. 01 30 59 62 93

[www.escalbio.com](http://www.escalbio.com)

Écomatériaux vendus : tous types

**Distributeurs  
en écomatériaux**



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Région Centre